DE_088_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Date convocation : 22 septembre 2025	*Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 5	
Votants : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 7	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 1	**Absent(e)s:** Patrick ROY
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Charles ALDROVANDI : Pour.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
Robert DEMOLIN : Pour.
Rémy MONET : Abstention.
François ROUVEYROL : Pour.
Corentin CAPELIER : Pour.
Isabelle BENOIT : Pour.
Lisa CLARY : Pour.

Objet: Choix du cabinet d'étude relatif à l'aménagement d'un nouvel hameau, d'une zone artisanale et de l'extension d'un lotissement pour un montant H.T. de 44 200 Euros (53 040 Euros TTC)

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour choisir un cabinet d'architectes pour réaliser un permis d'aménager à la zone artisanale, au nouvel hameau et à l'extension du lotissement.
Ce projet s'inscrit pleinement dans les actions contenues dans le Plan Local d'Urbanisme notamment : accroître progressivement le nombre d'habitants pour maintenir les services publics existants, vivre et habiter dans un cadre de vie de qualité, durable et économe, renforcer les fonctions de centralité de Barre des Cévennes.

L'ensemble des pièces du marché a été transmis aux élus.

Le cabinet MA Architecte ayant été retenu, il convient de rechercher des cofinancements au meilleur taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir le cabinet d'études « M.A. Architectes » pour un montant de 44 200 euros H.T. (53 040 Euros TTC).
- SOUHAITE rencontrer l'équipe d'architectes lors de son prochain déplacement à Barre des Cévennes,
- APPROUVE le plan de financement joint,

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025
Date de reception de l'AR: 30/09/2025
048-214800195-DE_088_2025-DE
A G E D I

- DEMANDE de rechercher des cofinancements au meilleur taux possible (Parc National des Cévennes, Conseil Régional Occitanie, Fonds Leader, ...).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025
Date de reception de l'AR: 30/09/2025
048-214800195-DE_088_2025-DE
A G E D I

Plan de financement
Permis d'aménager

Montants HT	Dépenses	Recettes	
Permis d'aménager	44 200,00 €		
Parc National des Cévennes		4 000,00 €	9%
Fonds Leader		4 000,00 €	9%
Conseil Régional		4 420,00 €	10%
Commune		31 780,00 €	72%
TOTAL	**44 200,00 €**	**44 200,00 €**	

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025
Date de reception de l'AR: 30/09/2025
048-214800195-DE_088_2025-DE
A G E D I